



afidol

Produits utilisables en gamme jardin pour les oléiculteurs non professionnels

Dans le cadre du plan national Ecophyto, **seuls les oléiculteurs ayant passé et obtenu le certificat « Certiphyto »** pourront acheter et/ou utiliser les produits phytosanitaires professionnels. Tous les autres oléiculteurs, sont considérés comme non professionnels, ils n'auront accès qu'aux produits des gammes jardins. Toutefois, en oléiculture, cette restriction, n'a techniquement qu'un faible impact puisque de nombreux produits sont disponibles, aucune maladie ou ravageur n'a été oublié. En revanche il est à craindre que les tarifs dans la gamme jardin soient plus élevés que dans la gamme professionnelle.

Contre l'oeil de Paon, la fumagine et la bactériose

- **Plusieurs bouillies bordelaises ou produits à base de cuivre sont disponibles.**
- Aucun changement n'est donc à prévoir pour les amateurs, si ce n'est des modifications d'emballages et de tarifs, la plupart sont autorisés en bio.

Contre la Mouche

Rappel : la récolte précoce des olives, en octobre plutôt qu'en novembre, dans les endroits où cela est possible, et pour les variétés adaptées, permet de réduire significativement les dégâts de mouches.

- **Argile blanche calcinée : Fructifia, Argi jardin et Sokalciarbo (en cours d'homologation), toutes bio**
- **Argile verte : argivert, autorisé en bio**
- **Talc : Invelop**
- Les barrières minérales offrent une bonne efficacité contre la mouche de l'olive sur les petits vergers également. Une attention particulière doit être apportée à la qualité de la pulvérisation : gouttes très fines, toutes la frondaison couverte, même en hauteur, compter 2 à 3 litres de bouillie par arbre et une concentration de 3 %. Renouveler l'application tous les 30 jours ou après une pluie de plus de 20 mm de juillet à octobre.
- **> Décis J à base de deltaméthrine**
- Il est le seul insecticide chimique autorisé contre la mouche en gamme Jardin, mais son efficacité limitée et sa toxicité, doivent encourager les oléiculteurs non-professionnels à utiliser de préférence les barrières minérales.

Contre la teigne

- **Dipel PM jardin, Delfin, Insectobiol J sont à base de *B. Thuringiensis***
- Aucun changement significatif : ce sont des insecticides efficaces, utilisés depuis longtemps et autorisés en agriculture biologique. Ce sont ceux que nous conseillons depuis plusieurs années.

Contre la cochenille

- **Huile végétale (NaturenEV, RPJ...) en hiver sur les stades hivernants des insectes**
- Ne pas mélanger ces produits avec d'autres. Traiter seulement les arbres touchés.

pour les personnes qui entretiennent des oliviers d'ornement, c'est-à-dire sans récolter les olives de nombreux produits restent également disponibles. Mais ces produits à très larges spectres d'action sont parfois plus dangereux que les produits professionnels, les risques de résidus dans les fruits sont parfois importants, nous ne vous les conseillons pas.

Pour mémoire : les produits phytosanitaires **professionnels** ne pourront donc plus être achetés ou utilisés par les oléiculteurs amateurs, seuls les professionnels y auront accès. Il s'agit des produits à base de diméthoate, lambda-cyhalothrine, thiaclopride, kresoxi-méthyl, mancozèbe, spinosad, fénoxycarbe...